



MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)

Mairie

58230 SAINT-AGNAN

morventencolere@gmail.com

Débat Public Saint Brisson 25 Août 2017 à 18 h à la mairie de Saint Brisson

Les cigognes se sont invitées au débat public de St Brisson

Plus de 50 personnes étaient présentes pour ce débat au cours duquel nous avons exposé pourquoi nous ne sommes pas favorables aux éoliennes dans le Parc naturel du Morvan, sur le lac de Saint-Agnan notamment (commune de St Léger Vauban). Surprise : à la sortie de la réunion nous avons été rejoints par plus de 40 cigognes blanches (espèce protégée) qui s'étaient posées sur le toit de la mairie et des maisons avoisinantes, sans doute pour soutenir notre action ! Cela ne s'était jamais vu de mémoire d'habitant. La scène qui s'est déroulée sous nos yeux était très surprenante : tous les habitants de Saint Brisson étaient là, prenant des photos, admirant ces magnifiques oiseaux. Malheureusement, pendant la nuit, une cigogne est morte, électrocutée en se posant sur un transformateur (EDF, contrairement à ce qui est fait en Alsace, n'a pas prévu de plateforme pour permettre aux oiseaux de se poser). Cette mort a été très mal ressentie par les habitants de saint Brisson.

Notre réunion publique a mis l'accent sur plusieurs points forts justifiant notre position, en particulier :

- Les enjeux paysagers :
 - Disproportion des éoliennes dans le paysage : Les éoliennes projetées seraient d'une hauteur de plus de 200 mètres. Dans ce paysage où le lac de Saint Agnan est la pièce maîtresse, les collines avoisinantes s'élèvent à une trentaine de mètres au-dessus de ce dernier (50 mètres si l'on considère les arbres qui couvrent ces collines). Y installer des machines de plus de 200 mètres représente une rupture, une disproportion, ce serait une véritable perte d'équilibre du paysage. Ces éoliennes devenant des intrus sans lien avec l'échelle du paysage.
 - Pas de limite dans le temps à cette destruction des paysages : le démantèlement n'est pas assuré (réserve financière totalement insuffisante pour couvrir le coût du démantèlement). On cite le cas de champs d'éoliennes abandonnés aux USA mais cela existe aussi en France. L'un des participants au débat a cité le cas de parcs dans le Sud de la France où de nombreuses éoliennes sont à l'abandon (une pale en moins, ...).
- La protection de la faune : diverses études insistent sur l'impact de l'éolien sur la faune (espèces protégées) : impact sur la nidification (et donc le maintien de l'espèce), destruction des oiseaux, chauves-souris, ... par les pales ou, et les infrasons. La présence de ce groupe de cigognes arrêtées sur leur route migratoire ce soir du 25 août 2017 à Saint Brisson vient en un sens saluer notre action et renforce auprès de tous la prise de conscience de nos responsabilités dans l'impact de l'action humaine sur la biodiversité. La présence de ces cigognes à Saint Brisson, est le résultat d'un changement de route migratoire, il interroge sur sa causalité. Est-ce lié à la multiplication des obstacles sur les routes de migration situées usuellement plus à l'est dans le couloir rhodanien ? Pour ces oiseaux d'exception qu'en sera-t-il demain quand les pales de ces constructions industrielles les menaceront ?